



Refus de l'autorisation de travail pour un marocain

Par **EL FID**, le **04/02/2011** à **17:42**

Bonjour,

Je tiens d'abord à vous remercier pour le service que vous proposez. Ceci est très noble de votre part. J'ai une question relative aux demandes des autorisations de travail pour les étudiants étrangers résidents en France et allant changer de statu pour passer au statu "salarié".

Je suis un ingénieur BAC+5 jeune diplômé de nationalité marocaine. Je suis diplômé également d'un master en France. Je viens d'ailleurs de finir mes études l'année dernière, et j'ai été embauché chez une société de prestataires dans le domaine des télécoms le mois d'Octobre dernier.

J'ai déposé une demande de renouvellement de titre de séjour avec changement de statu. Depuis le 23 Octobre j'étais couvert pour 3 mois par un récépissé qui fait aussi autorisation de travail provisoire. J'ai reçu ensuite en mi-Janvier un avis de refus d'autorisation de travail de la part de la DDTE, qui m'indique également des possibilités de recours. Mon employeur a engagé le recours auprès du Ministère de travail. Mais entre temps, la préfecture refuse de me renouveler mon récépissé afin que je sois couvert en attendant le résultat du recours.

Ma question est de savoir si la réponse de la préfecture est justifiée ?

Cordialement,

Par **Youyou04**, le **02/04/2011** à **11:54**

Bonjour EL FID,

Je suis quasiment dans la même situation que toi. Je suis un ingénieur marocain BAC+5 dans les télécoms. J'ai été embauché en CDI par une boîte de prestataire pour travailler comme consultant chez un grand opérateur de télécoms.

J'ai déposé un dossier de changement de statut en mi février et je viens d'être averti par mon entreprise du refus d'autorisation de travail de la part de la DDTE. par contre, je n'ai pas encore reçu la lettre qui prouve ce refus et donc je voudrais connaître la suite des

événements en ce qui concerne ta situation, ainsi je pourrais anticipé les démarches à faire pour faire appel a cette décision.

Peux tu me tenir au courant de l'évolution de ta situation ?
Quelles sont les possibilités qui s'offrent à moi aujourd'hui?
Que puis je faire pour rectifier le tir?

Merci d'avance de ton aide.

Cdt,

Par **tango10**, le **18/08/2011** à **14:04**

salut,
je suis un peu pret dans la meme situation que toi,

Peux tu me tenir au courant de l'évolution de ta situation stp ?

c vraiment la misère

Par **mw87**, le **02/09/2011** à **17:53**

Bonjour à tous,

Je suis marocaine, jeune diplômé en Master2 et dans la même situation que vous.

Svp, merci de me tenir au courant de l'avancement de vos procédures et de ma part je vais partager mon expérience avec vous dès que j'ai la réponse au recours gracieux engagé par mon employeur.

Merci pour votre aide.

Bien cordialement,

Par **mynay**, le **27/09/2011** à **15:35**

Bonjour,

Je suis exactement dans la même situation que vous, je suis étudiante diplômée "ingénieur en langage et SI" ; après avoir signé ma proposition d'embauche je me suis vue refusée l'autorisation de travail.

Je souhaiterai savoir le dénouement de vos requêtes pour mieux affronter ma situation.

Merci d'avance